

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

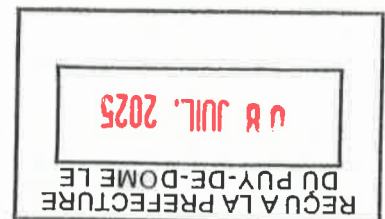
Mercredi 02 juillet 2025 à 18h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Frédéric AGUILERA, Frédéric BONNICHON, Jean-Michel CHARLAT, Éric DERSIGNY, Florence DUBESSY, Blandine GALLIOT, Gérard GUILLAUME, Roger-Jean MEALLET, Christian MELIS, Véronique POUZADOUX, Marc REGNOUX, François SENNEPIN.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Olivier BIANCHI.



Étaient excusés :

Jean-Claude BARBIN, Bertrand BARRAUD, Tony BERNARD, Jean-Claude BRAT, Jean-Pierre BRENAS, Claire BRIEU, Éric BRUN, Marion CANALES, Marc CARRIAS, Sylvain CASILDAS, Jean-Christophe CERVANTES, Jacques DE CHABANNES, Charles-André DUBREUIL, Emmanuel FERRAND, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Jean-Sébastien LALOY, Romain LOPEZ, Gilles PAULET, Daniel PEYNON, Serge PICHOT, Pascal PIGOT, François RAGE, Claude RAYNAUD, Stéphane RODIER, Jean-Luc VACHELARD, Hélène VEILHAN, Odile VIGNAL.

Cette séance du Conseil fait suite à une première réunion convoquée le mardi 24 juin 2025 pour laquelle le quorum nécessaire n'a pas été atteint (15 membres sur 22 requis).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes, une nouvelle réunion a été convoquée le mercredi 02 juillet 2025. Cette séance ne nécessite aucun quorum pour adopter les délibérations.

COMPOSITION DU BUREAU DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Conformément aux dispositions des articles L 5211-10 et suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau d'un syndicat mixte est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, et éventuellement d'autres membres.

À la suite du vote des membres du Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, qui s'est tenu le 20 octobre 2020, le bureau du syndicat mixte est composé de la manière suivante :

- 1 Président issu de Riom Limagne et Volcans
- 1 Vice-président (VP) issu de chacune des collectivités suivantes :
 - 1er VP Clermont Auvergne Métropole ;
 - 2e VP Vichy Communauté ;
 - 3e VP Agglo Pays d'Issoire ;
 - 4e VP Thiers Dore et Montagne.
- 1 membre pour représenter chacun des autres adhérents (hors le membre dont est issu le Président du Pôle métropolitain qui y siège de droit) : Communauté de communes Mond'Arverne, Communauté de communes Plaine Limagne, Communauté de communes Brioude Sud Auvergne, Communauté de communes, Entre Dore et Allier, Communauté de communes Pays de Lapalisse, Communauté de communes Billom Communauté, Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole.

La Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a délibéré en conseil le 25 novembre 2024 pour demander d'adhérer au syndicat mixte « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne ». Le Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 04 décembre 2024 et a émis un avis favorable à la majorité des 2/3 sur l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte.

Le 22 mai 2025, la Communauté de commune Saint-Pourçain Sioule Limagne a désigné Madame Véronique POUZADOUX et Monsieur Emmanuel FERRAND en qualité de délégués au sein du Conseil du Pôle métropolitain.

Il convient désormais au Conseil du syndicat mixte d'élire un représentant de la Communauté de communes pour intégrer son bureau. I

I est proposé la candidature de Mme Véronique POUZADOUX.

Ayant obtenu un vote favorable à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, Mme Véronique POUZADOUX est proclamée : MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	12
Nombre total des voix exprimées :	14
Pour : Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Frédéric BONNICHON, Jean-Michel CHARLAT, Éric DERSIGNY, Florence DUBESSY, Blandine GALLIOT, Gérard GIULLAUME, Roger-Jean MEALLET, Christian MELIS, Véronique POUZADOUX, Marc REGNOUX, François SENNEPIN.	14
Contre :	0

Frédéric BONNICHON


Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

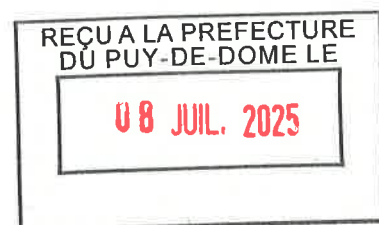
**Mercredi 02 juillet 2025 à 18h00
en visioconférence**

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Frédéric AGUILERA, Frédéric BONNICHON, Jean-Michel CHARLAT, Éric DERSIGNY, Florence DUBESSY, Blandine GALLIOT, Gérard GUILLAUME, Roger-Jean MEALLET, Christian MELIS, Véronique POUZADOUX, Marc REGNOUX, François SENNEPIN.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Olivier BIANCHI.



Étaient excusés :

Jean-Claude BARBIN, Bertrand BARRAUD, Tony BERNARD, Jean-Claude BRAT, Jean-Pierre BRENAS, Claire BRIEU, Éric BRUN, Marion CANALES, Marc CARRIAS, Sylvain CASILDAS, Jean-Christophe CERVANTES, Jacques DE CHABANNES, Charles-André DUBREUIL, Emmanuel FERRAND, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Jean-Sébastien LALOY, Romain LOPEZ, Gilles PAULET, Daniel PEYNON, Serge PICHOT, Pascal PIGOT, François RAGE, Claude RAYNAUD, Stéphane RODIER, Jean-Luc VACHELARD, Hélène VEILHAN, Odile VIGNAL.

Cette séance du Conseil fait suite à une première réunion convoquée le mardi 24 juin 2025 pour laquelle le quorum nécessaire n'a pas été atteint (15 membres sur 22 requis).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes, une nouvelle réunion a été convoquée le mercredi 02 juillet 2025. Cette séance ne nécessite aucun quorum pour adopter les délibérations.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-27, L.5721-1 ;

Vu la délibération de l'organe délibérant de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne du 25 novembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » ;

Vu la délibération de l'organe délibérant du syndicat mixte « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » du 04 décembre 2024 approuvant la demande d'adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. Les 60 communes du territoire ont été sollicitées depuis le 10 février 2025 pour donner leur accord à l'adhésion de la Communauté de communes au Pôle métropolitain et avaient jusqu'au 09 mai 2025 pour émettre un avis.

Vu l'avis favorable des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne dans les conditions de majorité qualifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20250802 du 28 mai 2025 actant la modification du périmètre du syndicat mixte « Pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne » ;

Il convient désormais de modifier les statuts du syndicat mixte pour intégrer la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au sein des membres adhérents renseigné à l'article 1 « Composition ».

Une modification de l'article 8 « Composition du bureau » est, également, proposée pour intégrer une mention permettant la participation à titre exceptionnel d'un élu non-membre - mais élu référent d'un défi porté par le Pôle - aux réunions du bureau syndical.

Conformément à l'article 15 « Modification des statuts », tout changement des statuts du syndicat mixte doit être soumis à l'approbation de la majorité des délégués du Conseil du Pôle métropolitain présents lors de la séance où la délibération de modification est mise aux voix.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'approuver les révisions suivantes :

-Article 1 « Composition » des statuts du Pôle métropolitain : intégration de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne au sein des membres adhérents au syndicat mixte ;

-Article 8 « Composition du bureau » des statuts du Pôle métropolitain : intégration d'une mention permettant la participation à titre exceptionnel d'un élu non-membre - mais élu référent d'un défi porté par le Pôle - aux réunions du bureau syndical.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	12
Nombre total des voix exprimées :	14
Pour : Dominique ADENOT, Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Frédéric BONNICHON, Jean-Michel CHARLAT, Éric DERSIGNY, Florence DUBESSY, Blandine GALLIOT, Gérard GIULLAUME, Roger-Jean MEALLET, Christian MELIS, Véronique POUZADOUX, Marc REGNOUX, François SENNEPIN.	14
Contre :	0

Frédéric BONNICHON



Président du Pôle métropolitain
 Clermont Vichy Auvergne